

La nouvelle option pour les constructions en bois de hauteur moyenne à cinq et six étages

CONSTRUCTIONS MEILLEURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Au Canada, les professionnels de la construction sont souvent les champions de la protection de l'environnement, et nombre d'entre eux intègrent activement des produits du bois à leurs stratégies de construction durables pour les nouvelles constructions et les rénovations. Outre une croissance naturelle et en plus d'utiliser l'énergie solaire, le bois est un matériau de construction à la fois renouvelable et recyclable. La proposition visant à moderniser le Code national du bâtiment (CNB) afin d'augmenter les limites relatives à la hauteur des constructions de bois de quatre à six étages fournit une nouvelle occasion d'utiliser des produits du bois renouvelables et « écologiques » en vue d'aider à réduire l'empreinte écologique globale des bâtiments.

Les avantages environnementaux des constructions faites de bois sont encore plus importants lorsque ces produits proviennent du Canada, où nous bénéficions d'une technologie de fabrication du bois améliorée et de pratiques forestières progressistes, soutenues par une certification forestière effectuée par un tiers.

Le bois : une empreinte écologique plus légère

Analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie (ACV) est l'approche fondée sur la performance visant à évaluer les répercussions des choix de construction sur l'environnement. Pour comprendre au mieux toutes les répercussions d'un produit ou d'une structure sur l'environnement, il faut analyser les répercussions à chaque étape de sa vie, notamment l'épuisement des combustibles fossiles, l'utilisation de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre.

Les analyses du cycle de vie permettent d'effectuer une comparaison objective entre différents matériaux en fonction d'indicateurs quantifiables qui clarifient l'équation environnementale associée au choix d'un matériau par rapport à un autre.

De nombreuses analyses du cycle de vie à l'échelle mondiale ont démontré que les systèmes de construction intégrant des produits du bois génèrent, à chaque étape, des avantages pour l'environnement par rapport à d'autres matériaux de construction. Les constructions en bois peuvent favoriser une diminution des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique et des volumes de déchets solides, et ce, grâce à une ressource renouvelable.¹

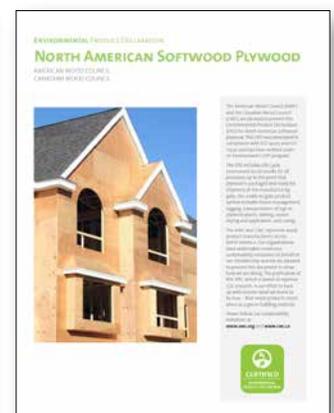
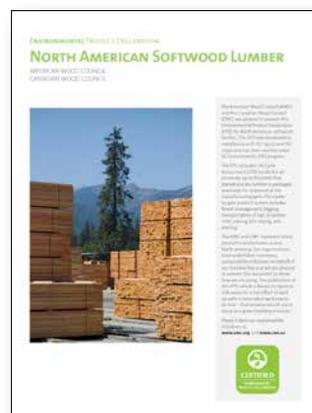
¹ A Synthesis of Research on Wood Products and Greenhouse Gas, FPIInnovations, 2008

² Wood and Climate Change, FPIInnovations, 2008

L'utilisation du bois peut également réduire l'incidence des changements climatiques, puisque les arbres absorbent le dioxyde de carbone en grandissant et que les produits faits à partir de ces arbres continuent de stocker ce carbone. En Amérique du Nord, une maison type à structure en bois stocke 29 tonnes de carbone. Cela représente à peu près la même quantité de dioxyde de carbone émise par l'utilisation d'une voiture familiale pendant cinq ans.²

Déclarations environnementales de produits

Les déclarations environnementales de produits (DEP) sont des instruments normalisés qui fournissent des renseignements sur l'empreinte écologique des produits concernés. Elles constituent essentiellement des rapports « succincts » de l'analyse du cycle de vie (il s'agit de rapports semblables, mais elles fournissent des renseignements moins détaillés sur le produit).



S'appuyant sur des normes internationales (ISO 14025), les DEP s'appliquent à l'échelle mondiale. L'industrie des produits du bois d'Amérique du Nord a été encore plus loin que les industries d'ailleurs avec ses DEP en demandant une vérification par une tierce partie, soit par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), certificateurs indépendants des produits et de leur durabilité.

L'industrie des produits du bois d'Amérique du Nord a établi un certain nombre de DEP pouvant être utilisées par les professionnels de la conception souhaitant comparer les répercussions environnementales des produits de construction des bâtiments. Au Canada, ces DEP ont été élaborées au nom de l'industrie des produits du bois par l'Athena Sustainable Materials Institute et aux États-Unis, par le Consortium for Research on Renewable Industrial Materials (CORRIM). Les évaluations relatives aux DEP ont également fait l'objet d'une vérification indépendante par des tierces parties et ont été publiées par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), certificateurs indépendants des produits et de leur durabilité.

S'appuyant sur des normes internationales (ISO 14025), les DEP s'appliquent à l'échelle mondiale et fournissent des renseignements sur les impacts des produits sur l'environnement comme les ressources, l'utilisation d'énergie et l'efficacité énergétique, le potentiel de réchauffement de la planète, les émissions dans l'air, le sol et l'eau ainsi que la production de déchets.

Ces DEP figurent sur le site : <http://cwc.ca/fr/proprietes-du-bois/la-durabilite/life-cycle-and-epds/>

Produits obtenus à partir d'une ressource renouvelable gérée de façon responsable

Le secteur forestier du Canada sait prendre soin de notre précieuse ressource. Nous sommes les chefs de file mondiaux de la mise en œuvre de pratiques forestières progressistes, de la conservation de la faune et de l'utilisation efficace des



ressources et des matières premières; le secteur s'engage également envers une amélioration continue. En outre, des lois et une mise en application rigoureuses, appuyées par une certification forestière faite par un tiers plus importante par rapport à d'autres pays, permettent de s'assurer que les produits forestiers du Canada sont fabriqués à partir du bois exploité de façon légale et durable.



La régénérescence est au coeur des forêts gérées de façon durable. Les produits forestiers du Canada sont fabriqués à partir du bois exploité de façon légale et durable. Photo utilisée avec la permission de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC).

Le Conseil canadien du bois est l'association nationale qui représente les fabricants de produits du bois canadiens utilisés dans la construction. Le CCB encourage la réalisation d'évaluations du cycle de vie et la déclaration de caractéristiques relatives à l'environnement au moyen de la déclaration de produit environnemental. Prière de visiter le www.cwc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Natalie Tarini
Gestionnaire, Communications et secrétaire de
l'Association
Conseil canadien du bois
613-747-5544 poste 225 ntarini@cwc.ca

Canadian
Wood
Council

Conseil
canadien
du bois

